

L'ÉVALUATION EN ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

SELON LES RECOMMANDATIONS HAS : AVEC QUI, QUAND, COMMENT ?

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) prend une place essentielle dans l'évolution du contexte sanitaire. Considérée à partir de 2007 comme un outil de prédilection de l'accompagnement du malade chronique, l'ETP a été le centre du Plan Pluriannuel « Amélioration de la qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques », décliné en différentes étapes : du référentiel ETP de l'HAS en 2007 aux guides d'auto-évaluation annuelle (2012) et d'évaluation quadriennale (2014). En application de la loi HPST, l'évaluation des programmes d'ETP autorisés

sera menée par l'HAS.

Dans cette optique, les guides édités par l'HAS à destination des promoteurs de programme leur permettent de conduire dans leur structure l'auto-évaluation annuelle puis l'évaluation quadriennale.

En leur apportant des éléments de méthode, cette formation a pour objectif de soutenir les promoteurs de programme ETP dans une conduite d'évaluation garante de la pérennité de leurs programmes.

OBJECTIFS

- Clarifier ce qu'est l'auto-évaluation annuelle d'un programme
- Repérer les articulations entre auto-évaluation annuelle et évaluation quadriennale et leurs spécificités respectives
- S'approprier la mise en œuvre de l'auto-évaluation annuelle : par qui, comment, sur quoi, quand ?

CONTENU

L'auto-évaluation annuelle d'un programme : ses fondements, ses caractéristiques, ses objectifs, les programmes concernés

Représentations
Textes réglementaires

Evaluations annuelles et évaluation quadriennale

L'articulation entre évaluations annuelles et évaluation quadriennale
Les spécificités de l'évaluation quadriennale
La planification de l'évaluation quadriennale en lien avec les auto-évaluations annuelles successives : par qui, comment, sur quoi, quand ?

La conduite de l'auto-évaluation annuelle

Les acteurs, les modalités, les différentes étapes
La construction de l'équipe participant à l'évaluation ETP
La coordination de l'équipe d'évaluation, le rôle du coordinateur et la mise en œuvre de la démarche :

- la constitution du groupe d'évaluation
- le repérage des objets d'évaluation utiles pour décrire et expliquer comment l'équipe met en œuvre son programme d'ETP
- le choix des objets d'évaluation pertinents pour améliorer la qualité du programme
- l'identification de l'appartenance des objets d'évaluation aux trois domaines d'auto-évaluation requis : activité, processus, atteinte des objectifs
- la création d'un guide de questions ouvertes pertinentes pour explorer les points forts et les points faibles des objets d'évaluation choisis
- l'identification des sources ou des méthodes de recueil de données permettant d'évaluer les objets d'évaluation choisis

Les méthodes pour identifier les points forts et les points faibles des objets d'évaluation choisis :

- l'animation des séances interactives
- le recueil et l'analyse des données

La construction d'un plan d'actions permettant de résoudre les points faibles et de valoriser les points forts du programme mis en œuvre

Voir aussi dans la rubrique « Pratiques professionnelles » les formations :

« L'éducation thérapeutique du patient : les fondements »

« Mettre en œuvre l'éducation thérapeutique du patient – Formation 40 heures »



11 & 12 mars 2015



Paris



632 €
par personne



2 jours



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE



ODPC habilité
à dispenser des
programmes de DPC

PUBLICS

- Promoteurs et coordinateurs de programme ETP
- Directeurs, directeurs adjoints
- Cadres de santé

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices, études de cas/de situations
- travaux en sous-groupes
- analyse des pratiques
- échanges et mutualisation

INTERVENANT

- Formatrice-consultante en éducation thérapeutique du patient

QUALITÉ
ÉVALUATION

